

Convocation envoyée le	21.08.12
Nombre de conseillers en exercice	20
Nombre de présents	15
Nombre de votants	20

Vu pour être annexé  
à l'arrêté préfectoral du :

28 FEV. 2013

Pour le Préfet en sa délégalion,  
Le Chef de Bureau,

Eric DUBOIGNON

L'An Deux Mille Douze, le vingt-sept Août à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Andreault, Avry, Baroni, Baudard de Fontaine, Bourillon, Canard, Cocheteux, Couturier, Freslon, Lapouge, Laubion, Mazeret-Magot, Naslain-Kaczmarek, Piraudeau et Plat.

Absents ayant donné procuration : M. de Kerros à Mme Avry, Mme Derieppe à M. Plat, M. Lelièvre à M. Andreault, M. Nègre à Mme Laubion et M. Somoreau à M. Freslon.

En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désigné(e) en tant que secrétaire de séance : Madame Sylvie AVRY.

**Avis complémentaire et modificatif sur le projet de ZAP après enquête publique**

VU le Code rural et de la Pêche Maritime,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 5 Juillet 2012 approuvant le projet de ZAP modifié au vu des résultats des avis émis suite aux consultations et à l'enquête publique,

VU le courrier de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 24 Juillet 2012,

CONSIDERANT que les remarques formulées par Monsieur le Préfet dans son courrier du 24 Juillet 2012 portant sur la parcelle ZR35 doivent être suivies,

CONSIDERANT que la parcelle ZR35 doit être maintenue en dehors du périmètre de la ZAP,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1) APPORTE une modification à l'avis émis par le Conseil Municipal lors de la séance du 5 Juillet 2012 sur le projet de ZAP après enquête publique.
- 2) PRECISE que cette modification porte uniquement sur la parcelle ZR35.
- 3) APPROUVE le maintien de la parcelle ZR35 en dehors du périmètre de la ZAP.
- 4) AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- 5) TRANSMET cet avis complémentaire à Monsieur le Préfet pour l'élaboration de l'arrêté.



Pour extrait conforme, le 28 Août 2012  
Le Maire,

Bernard PLAT

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication ou notification) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans

Département d'Indre-et-Loire

Mairie de Rochecorbon

Place du 8 mai 1945 - 37210 Rochecorbon - Tél. 02 47 52 50 20 - Fax 02 47 52 81 18 - Courriel : contact@mairie-rochecorbon.fr  
www.mairie-rochecorbon.fr